



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 2 décembre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 26.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-six novembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD  
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI  
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE  
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER  
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER  
Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 6 décembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 6 décembre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



## 7. Finances : fixation des tarifs communaux pour l'année 2025

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 21

Conseillers  
absents : 6  
dont 6 avec procuration

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs 2025 qui sont dans leur globalité identiques aux tarifs 2024. Les tarifs de mise à disposition des salles augmentent d'environ 2%. La nouveauté réside dans l'intégration à cette délibération des tarifs de la saison culturelle qui connaissent une évolution avec l'introduction d'un tarif réduit unique à 6 € et l'augmentation du tarif plein à 12 €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs communaux comme suit :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

### A) MISE A DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

#### TARIFS EXTERNES

	TYPE D'OCCUPATION				DEPASSEMENT HORAIRE
	Pour une utilisation jusqu'à 3 heures : réunions, expositions, réceptions, théâtres	Pour une utilisation de 3 à 5 heures : apéritifs, réunions	Pour une utilisation en journée jusqu'à 19 heures	Pour une utilisation au-delà de 5 heures et dans la limite autorisée par le règlement : dîners dansants, concerts, repas, divers	
<b>GRANDE SALLE</b>	Tarif horaire	Forfait	Forfait	Forfait	APRES 19 H EN JOURNEE, APRES MINUIT EN SEMAINE ET LE DIMANCHE ET APRES 3H00 DU MATIN DANS LA NUIT DE SAMEDI A DIMANCHE - APPLICATION D'UN FORFAIT DE 120,00 € PAR HEURE ENTAMEE
	122,00 €	408,00 €	816,00 €	1224,00 €	
<b>PETITE SALLE</b>	82,00 €	265,00 €	530,00 €	918,00 €	
<b>LES DEUX SALLES</b>	164,00 €	530,00 €	1020,00 €	1530,00 €	
<b>CUISINE</b>				408,00 €	
<b>COUVERTS</b>				4,00 €	

**TARIFS HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE MUNDOLSHEIM**

<b>TYPE D'OCCUPATION</b>					<b>DEPASSEMENT HORAIRE</b>
	<b>Pour une utilisation jusqu'à 3 heures</b> : réunions, expositions, réceptions, théâtres	<b>Pour une utilisation de 3 à 5 heures</b> : apéritifs, réunions	<b>Pour une utilisation en journée</b> jusqu'à 19 heures	<b>Pour une utilisation au-delà de 5 heures</b> et dans la limite autorisée par le règlement : dîners dansants, concerts, repas, divers	APRES 19 H EN JOURNEE, APRES MINUIT EN SEMAINE ET LE DIMANCHE ET APRES 3H00 DU MATIN DANS LA NUIT DE SAMEDI A DIMANCHE - APPLICATION D'UN FORFAIT DE <b>120,00 €</b> PAR HEURE ENTAMEE
	<b>Tarif horaire</b>	<b>Forfait</b>	<b>Forfait</b>	<b>Forfait</b>	
<b>GRANDE SALLE</b>	61,00 €	204,00 €	408,00 €	612,00 €	
<b>PETITE SALLE</b>	41,00 €	132,00 €	265,00 €	459,00 €	
<b>LES DEUX SALLES</b>	82,00 €	265,00 €	510,00 €	765,00 €	
<b>CUISINE</b>				204,00 €	
<b>COUVERTS</b>				2,00 €	

- Immobilisation des installations pour préparer une manifestation : 120,00 € par jour.
- Galette de chaise à nettoyer : 5,00 €.
- La casse sera facturée au prix coûtant.
- Caution instaurée pour tous : 1 000,00 € + attestation d'assurance.
- L'heure de nettoyage (si nécessaire) sera facturée 45,00 €.
- En cas de mise à disposition gratuite, les bénéficiaires s'engageront à effectuer des tâches de nettoyage dont la liste sera annexée au contrat. A défaut, l'heure de nettoyage sera facturée 45,00 €.
- Un forfait de 100,- € sera facturé aux utilisateurs en cas de non- respect de l'art. 10 du règlement, à savoir le tri des déchets.
- Les associations de Mundolsheim peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite par an, dans une des salles appartenant à la commune, dont le centre culturel, en fonction des disponibilités. Pour l'Amicale des Pompiers la gratuité d'une soirée supplémentaire est accordée.
- Pour les paroisses catholique et protestante de Mundolsheim une réduction de 50% est accordée pour la 2<sup>ème</sup> location.
- Pour le personnel communal une gratuité d'une journée par an peut être accordée pour fêtes de famille (mariage de l'agent ou d'un enfant, baptême, communion, enterrement).
- Les tarifs applicables sont déterminés à la date de signature du contrat.

**B) MISE A DISPOSITION AUDITORIUM**

<b>Par jour</b>	<b>306,00 €</b>
<b>Par ½ journée</b>	<b>204,00 €</b>



**C) MISE A DISPOSITION DIVERS MATERIEL COMMUNAL**

<i>Grilles expo</i>	4,15 €
<i>Grille + panneau</i>	4,50 €
<i>Table pliante</i>	3,40 €
<i>Forfait garniture : Table + 2 bancs</i>	5,50 €
<i>Chaise</i>	0,50 €

**D) CONCESSIONS CIMETIERES – VACATION**

<i>tombe 0,64 m<sup>2</sup> (urne 0.80mx0.80 m) - 15 ans</i>	50,00 €
<i>tombe 0,64 m<sup>2</sup> (urne 0.80mx0.80 m) - 30 ans</i>	100,00 €
<i>tombe 0,72 m<sup>2</sup> (tombe enfant 1.20x0.60m) - 15 ans</i>	100,00 €
<i>tombe 0,72 m<sup>2</sup> (tombe enfant 1.20x0.60m) - 30 ans</i>	200,00 €
<i>tombe simple 2 m<sup>2</sup> - 15 ans</i>	150,00 €
<i>tombe simple 2 m<sup>2</sup> - 30 ans</i>	300,00 €
<i>tombe double 4 m<sup>2</sup> - 1<sup>ère</sup> concession de 30 ans</i>	300,00 €
<i>tombe double 4 m<sup>2</sup> - renouvellement 15 ans</i>	300,00 €
<i>tombe double 4 m<sup>2</sup> - renouvellement 30 ans</i>	600,00 €
<i>tombe triple 6 m<sup>2</sup> - 15 ans</i>	450,00 €
<i>tombe triple 6 m<sup>2</sup> - 30 ans</i>	900,00 €
<i>tombe quadruple 8 m<sup>2</sup> - 15 ans</i>	600,00 €
<i>tombe quadruple 8 m<sup>2</sup> - 30 ans</i>	1 200,00 €
<i>Vacation funéraire</i>	25,00 €
<i>Concession d'une case au columbarium - 15 ans</i>	1 105,00 €
<i>Concession d'une case au columbarium – 30 ans</i>	2 210,00 €

**E) DEPOSITOIRE COMMUNAL**

<i>Pour les habitants de Mundolsheim par jour</i>	10,00 €
<i>Pour les extérieurs par jour</i>	15,00 €

**F) DROIT DE PLACE**

<i>Par demi-journée - minimum 3 ml</i>	<b>4,00 €</b>
<i>Le mètre linéaire supplémentaire</i>	<b>2,75 €</b>
<i>Consommation électrique : forfait horaire</i>	<b>1,00 €</b>
<i>Par camion forfait par jour (vente au déballage ponctuelle)</i>	<b>120,00 €</b>
<i>Cirque : forfait par jour</i>	<b>30,00 €</b>

**G) PHOTOCOPIEUR**

<i>Mairie : la photocopie</i>	<b>0,10 €</b>
<i>Bibliothèque : la photocopie</i>	<b>0,10 €</b>

**H) MISE A DISPOSITION CLUB-HOUSES**

<i>Club house sous le parvis de la mairie et clubs houses du gymnase et du COSEC : Forfait réunion (inférieur à 3h)</i>	<b>159,00 €</b>
<i>Club house sous le parvis de la mairie : Mise à disposition exclusivement réservée au personnel communal 1 fois par an</i>	<b>212,00 €</b>

**I) MISE A DISPOSITION SALLE INTERGENERATIONNELLE**

<i>Salle intergénérationnelle : occupation inférieure à 3 heures</i>	<b>159,00 €</b>
<i>Salle intergénérationnelle et cuisine attenante : occupation inférieure à 3 heures</i>	<b>212,00 €</b>
<i>Mise à disposition 24 couverts</i>	<b>48,00 €</b>

**J) MISE A DISPOSITION INFRASTRUCTURES DES FLORALIES**  
**(hors prestations) \***

	<i>Club-house dans la limite de 4h</i>	<i>Club-house au-delà de 4h et dans la limite fixée au règlement</i>	<i>Club-house et infrastructure (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)</i>
<i>Particuliers domiciliés à Mundolsheim et associations de Mundolsheim</i>	265,00 €	530,00 €	-
<i>Particuliers non domiciliés à Mundolsheim</i>	530,00 €	1060,00 €	-
<i>Associations hors Mundolsheim et Entreprises</i>	-	-	742,00 €

**K) MISE A DISPOSITION INFRASTRUCTURES PETANQUE (hors prestations) \***

	<i>Club-house + infrastructures</i>
<i>Entreprises</i> (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)	477,00 €
<i>Associations hors Mundolsheim</i> (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)	424,00 €
<i>Associations de Mundolsheim Forfait 4h</i>	265,00 €

**L) MISE A DISPOSITION INFRASTRUCTURES TENNIS (hors prestations) \***

	<i>Club-house + infrastructures</i>
<i>Entreprises</i> (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)	477,00 €
<i>Associations hors Mundolsheim</i> (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)	424,00 €
<i>Particuliers domiciliés à Mundolsheim et associations de Mundolsheim Forfait 4h</i>	265,00 €
<i>Particuliers domiciliés hors Mundolsheim Forfait 4h</i>	477,00 €

\* (Caution instaurée pour tous : 500 € + attestation d'assurance)

**M) INTERVENTION PERSONNEL COMMUNAL**

<b>Forfait personnel communal en fonction des interventions nécessaires par personne et par heure</b>	<b>45,00 €</b>
---	----------------

**N) TARIFS PUBLICITE – BULLETIN MUNICIPAL****Sans changement – pour rappel :**

<i>La 4<sup>e</sup> de couverture Format 265x185mm en quadri</i>	<b>1 727,00 €</b>
<i>La page Format 168x248 mm</i>	<b>796,00 €</b>
<i>La demi-page Format 168x128 mm</i>	<b>412,00 €</b>
<i>Le quart de page Format 82x122 mm</i>	<b>224,00 €</b>
<i>Le huitième de page Format 82x59 mm</i>	<b>121,00 €</b>
<i>Abonnement : La quatrième annonce gratuite</i>	

**O) SERVICE ENFANCE****Sans changement au 01/01/2025 - cf délibération du 27 mai 2024.****P) SERVICE JEUNESSE****Sans changement au 01/01/2025 - cf délibération du 23 mai 2022.****Q) BIBLIOTHEQUE****Sans changement – pour rappel :**

Tarifs pour documents non rendus ou abîmés :

- prix de vente du document neuf (sans remises, ni pondérations) + 5 € par document de moins de 5 ans d'âge (non applicable aux périodiques).

Tarifs pour retards de restitution des documents :

- 20 centimes par document et par jour à partir de 15 jours de retard, plafonné au tarif du document non rendu.

Documents : Livres adultes, jeunesse, bandes dessinées, périodiques, CD audio, textes lus, cédéroms, DVD et jeux de la Bibliothèque Municipale.



## R) GITE COMMUNAL

Période	Semaine	Week-end (ou deux nuitées)	Journée supplémentaire
Hors saison	860 €	430 €	135 €
Congés scolaires printemps et Toussaint	1 200 €	600 €	135 €
Congés scolaires hiver	980 €	490 €	135 €
Mai-juin-septembre hors congés scolaires	1 100 €	550 €	135 €
Haute saison, marché de Noël et congés estivaux	1 300 €	650 €	135 €

Les habitants de Mundolsheim bénéficient d'une réduction de 20% sur le tarif des locations.

Un forfait de nettoyage d'un montant de 75 € sera appliqué.

Les clients ont la possibilité d'opter pour la fourniture du linge de toilette à raison d'un drap de bain et une serviette de toilette par personne au tarif de 6 € / personne / jour.

Des arrhes à hauteur de 25% du loyer seront à régler pour confirmer la réservation.

Un dépôt de garantie de 300 € est à régler à la remise de clés aux locataires. Les casses, pertes, ou dégradations seront prélevées sur ce dépôt de garantie, après constatation par l'état des lieux, sur la base des devis de réparations.

## S) EVENEMENTS CULTURELS

	Tarif normal	Tarif réduit
Droit d'entrée des spectateurs	12 €	6 € pour les moins de 11 ans, les détenteurs d'une carte atout voir, les étudiants, les agents de la commune et les personnes en situation de handicap (et 1 accompagnant), sur présentation d'une carte d'identité, d'une carte atout voir, d'une carte d'étudiant ou d'une carte d'invalidité.
Droit de place des exposants (rendez vous des artisans et chemin des arts)	40 € 100 € de caution	Gratuité pour les étudiants de la HEAR 100 € de caution



Chaque président d'association de Mundolsheim dispose de deux invitations gratuites : une pour lui et une pour l'accompagnant de son choix, à l'occasion de chaque spectacle. Il en est de même pour chaque membre du conseil municipal.

**ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX**

**Par 24 voix Pour**

**3 contre : Hervé DIEBOLD –Philippe ROSER (procuration de vote) - Jean-Charles WILLM –**

Mundolsheim, le 6 décembre 2024

Le Maire,



  
Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI